

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Médias et promotion de la paix

Le rôle des médias doit obligatoirement s'inscrire dans le sens de la sauvegarde des valeurs socioculturelles, de la cohésion sociale et de la promotion de la paix.

Supports de communication à la fois privilégiés et redoutables dans la lutte contre les violences, les médias doivent surveiller de façon accrue les programmes qu'ils diffusent ou publient. Ils doivent également, en tant qu'intermédiaires entre les citoyens, leurs représentants et les décideurs, favoriser la communication interactive. Ils sont appelés à créer des espaces médiatiques de dialogue inclusif, régis par les règles du respect du temps de parole et d'une représentativité de la diversité des points de vue. Ils ont l'obligation de mettre en lumière les réalités vécues, de dépasser les représentations stigmatisantes et de s'engager dans le dialogue.

L'espace médiatique béninois se doit d'être un espace de lutte contre la violence sous toutes ces formes et de consolidation d'une paix durable.

Ce communiqué est une initiative du Projet MEDIA B cofinancé par l'Union européenne, qui accompagne la responsabilité des médias dans le traitement de l'information liée aux violences.

Son contenu relève de la seule responsabilité des membres du consortium de mise en œuvre du projet MEDIA B et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Ue.

